

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16

Date de convocation : 19/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à l'ancienne école de Tournebu, sous la présidence de Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire.

Étaient présents : Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Christine HUBERT-BENDZYK, Jacques LEGROS, Lydie LEROUXEL, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY.

Absents excusés : Noële BREARD, Jean-Christophe LETAVERNIER, Jean-Charles MARIE, Bernard VIVET donnant pouvoir à Jean VANRYCKEGHEM

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2025

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 28 janvier 2025 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 28 janvier 2025.

006/2025 - ACQUISITION DU BATIMENT SITUE 14 PLACE DE LA MAIRIE A CESNY-BOIS-HALBOUT

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 28 janvier 2025, il a été délibéré pour l'acquisition du bâtiment situé 14 Place de la Mairie à Cesny-Bois-Halbout afin d'y installer la boulangerie.

Une erreur s'est glissée dans le montant d'acquisition délibéré, le montant n'est pas de 123 800 € mais 128 400 €.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le bon montant d'acquisition du bâtiment selon la délibération suivante :

« Monsieur le Maire expose qu'une opportunité se présente pour l'acquisition d'un bâtiment situé 14 place de la Mairie à Cesny-Bois-Halbout et cadastré section AB n° 358.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir ce bâtiment afin d'y installer la boulangerie en lieu et place de l'actuelle boulangerie située 1 rue de la Verdière à Cesny-Bois-Halbout.

En effet, ce bâtiment, qui a été visité par la majorité des conseillers municipaux, est plus fonctionnel avec peu de travaux et a une meilleure situation au sein des autres commerces du bourg de la Commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout. Ce bâtiment est composé au rez-de-chaussée d'un local

commercial et à l'étage d'un logement avec une servitude de passage située sur la parcelle cadastrée section AB n° 359.

Le montant d'acquisition de ce bâtiment est de 128 400 € + les frais de notaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Acquérir le bâtiment situé 14 Place de la Mairie à Cesny-Bois-Halbout, Commune déléguée de Cesny-Les-Sources et cadastré section AB n° 358 pour une superficie cadastrale de 333 m². Les frais de notaire sont à la charge de la Commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition. »

007/2025 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE POUR ACQUISITION DU BATIMENT SITUE 14 PLACE DE LA MAIRIE A CESNY-BOIS-HALBOUT

Pour assurer le financement de l'acquisition du bâtiment situé 14 place de la Mairie à Cesny-Bois-Halbout, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide de :

- Solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :
 - Montant : 170 000 €
 - Taux : 3,69 %
 - Durée : 15 ans
 - Périodicité : Trimestrielle
 - Amortissement : Capital constant
 - Frais de dossier : 340 €
- Prendre l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- Prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement ce prêt.
- Conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

008/2025 - FIXATION DU LOYER DU BATIMENT SITUE 14 PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de fixer le montant du loyer commercial de la boulangerie et du logement situé 14 Place de la Maire – Cesny-Bois-Halbout 14220 Cesny-Les-Sources et propose de fixer le loyer mensuel à 1 200 € HT (charges non comprises afférentes au bâtiment).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Fixer le montant du loyer mensuel à 1 200 € HT hors charges afférentes au bâtiment.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir entre la Commune et le locataire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement du contrat de bail auprès de l'Office notarial des Tabellions à Thury-Harcourt-Le-Hom.

CANDIDATURE ET CHOIX DU BOULANGER

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que 9 candidats ont posé leur candidature pour la reprise de la boulangerie. Après une sélection faite selon des critères de compétences et de motivation, 1 candidat a été sélectionné pour un entretien en présence de Monsieur le Maire, des Maires délégués, adjoints et une conseillère municipale.

Le candidat a 28 ans, marié avec 2 enfants de 8 ans et 5 ans. Il a une formation de boulanger-pâtissier et gère une boulangerie à Rives en Seine (76). Sa compagne travaille à Bayeux. Le couple souhaite un rapprochement familial. Après discussion avec le candidat, il ressort que la motivation est forte pour s'installer, une compétence professionnelle évidente et le souhait de construire une vie familiale au sein de la commune. Suite à l'entretien, il a été décidé de retenir ce candidat.

009/2025 - TRAVAUX EGLISES ANGOVILLE – PLACY - TOURNEBU – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Monsieur le Maire présente l'estimation concernant des travaux à réaliser pour les églises d'Angoville, de Placy et de Tournebu. Des estimations ont été établies pour la réalisation de ces travaux.

Le coût des travaux se détaille de la façon suivante :

- ✓ Eglise d'Angoville : Rénovation du parement intérieur du pignon Ouest :
10 083,06 € HT soit 12 099,67 € TTC
- ✓ Eglise de Placy : 3^e tranche restauration des joints extérieurs (façade Nord) :
9 341,78 HT € soit 11 210,14 € TTC
- ✓ Eglise de Tournebu : Rénovation de la toiture de la sacristie :
8 195,86 € HT soit 9 015,45 € TTC

Soit au total : 27 620,70 € HT soit 32 325,26 € TTC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser la demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la restauration du patrimoine historique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Solliciter la demande de subvention départementale au titre de la restauration du patrimoine pour les projets de travaux de rénovation des églises d'Angoville, de Placy et de Tournebu.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour cette demande de subvention.

010/2025 - EGLISE D'ANGOVILLE : RENOVATION PAREMENT INTERIEUR PIGNON OUEST – CONVENTION DE PARTENARIAT FONDATION DU PATRIMOINE – SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire présente l'estimation concernant des travaux à réaliser pour l'église de la Commune déléguée d'Angoville. Une estimation a été établie pour la réalisation de ces travaux.

Le coût des travaux se détaille de la façon suivante :

- ✓ Eglise d'Angoville : Rénovation du parement intérieur du pignon Ouest :
10 083,06 € HT soit 12 099,67 € TTC

Monsieur le Maire expose que la Fondation du Patrimoine peut accompagner la Commune de Cesny-Les-Sources concernant ce projet sous la forme d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises. Ainsi toutes personnes désireuses de participer à ce projet pourra faire un don à la fondation du Patrimoine qui le reversera ensuite à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Solliciter une souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour le projet de travaux de rénovation du parement intérieur du pignon Ouest de l'église d'Angoville.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour cette souscription publique.

011/2025 - EGLISE D'ANGOVILLE : RENOVATION PAREMENT INTERIEUR PIGNON OUEST – SUBVENTION AUPRES DE LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANCAIS

Monsieur le Maire présente l'estimation concernant des travaux à réaliser pour l'église de la Commune déléguée d'Angoville. Une estimation a été établie pour la réalisation de ces travaux.

Le coût des travaux se détaille de la façon suivante :

- ✓ Eglise d'Angoville : Rénovation du parement intérieur du pignon Ouest :
10 083,06 € HT soit 12 099,67 € TTC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser la demande de subvention auprès de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Solliciter la demande de subvention auprès de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français pour le projet de travaux de rénovation du parement intérieur du pignon Ouest de l'église d'Angoville.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour cette demande de subvention auprès de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français.

012/2025 - TRAVAUX AMENAGEMENT EAUX PLUVIALES A CESNY-BOIS-HALBOUT ET A TOURNEBU

Monsieur le Maire informe que des travaux sont à réaliser pour l'aménagement d'eaux pluviales à Cesny-Bois-Halbout au lieu-dit « La Motte » et à Tournebu au lieu-dit « Moyon » à Clair-Tison. Des devis ont été établis auprès de 2 entreprises : Entreprise HELLOUIN TP et Entreprise TIHY Terrassement.

Après examen des devis, l'entreprise HELLOUIN TP a été retenue dont le détail du coût des travaux est le suivant :

- ✓ Cesny-Bois-Halbout : 5 050,00 € HT soit 6 060,00 € TTC
 - ✓ Tournebu : 1 590,00 € HT soit 1 908,00 € TTC
- Soit au total : 6 640 € HT soit 7 968 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le devis de l'entreprise HELLOUIN TP dont le montant total s'élève à 6 640 € HT soit 7 968 € TTC pour la réalisation des travaux d'aménagement des eaux pluviales situés à Cesny-Bois-Halbout au lieu-dit « La Motte » et à Tournebu au lieu-dit « Moyon ».
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour la réalisation de ces travaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Courrier d'un habitant de Cesny-Bois-Halbout** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu d'un habitant domicilié 1 Route de Falaise à Cesny-Bois-Halbout concernant une demande de pose d'un miroir de sécurité routière dans la rue « Route de Falaise » afin qu'il puisse sortir en toute sécurité de son domicile. Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas installer un miroir de sécurité sur la voie publique Route de Falaise.
- **Mutuelle communale** : Madame ONRAED informe que le CCAS est en train de travailler sur la possibilité de proposer aux habitants une mutuelle communale. La mutuelle communale correspond à un contrat collectif qui permet d'avoir des cotisations moins élevées et des garanties supérieures à celles d'un contrat individuel.
- **Festival des fanfares** : Monsieur le Maire informe que la manifestation « le festival des fanfares » prévue le 21 juin 2025 est reportée à une date ultérieure pour une meilleure préparation du festival d'un point de vue organisationnelle et financière.
- **Réunion d'information sur le développement éolien** : Monsieur le Maire remet aux conseillers un document d'information réalisé par la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande concernant une démarche collective et raisonnée pour le développement éolien sur le territoire intercommunal. Monsieur le Maire informe que plusieurs réunions ont eu lieu entre élus et développeurs. 2 projets sont à l'étude sur le secteur de Saint Germain le Vasson et le secteur de Cesny-Les-Sources/Espins/Fresney le Vieux. Une réunion d'information est prévue prochainement avec les conseillers municipaux des Communes de Cesny-Les-Sources, Espins et Fresney le Vieux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.